

CDG, le 17 janvier 2020

**M. Augustin DE ROMANET**

Président Directeur Général  
Siège social du Groupe ADP  
Zone Roissypole  
Aéroport Paris – Charles de Gaulle

**Réf. : 20/RY/07**  
**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Président Directeur Général,

En application des articles L. 2512-1 et suivants du Code de Travail, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève concernant l'ensemble du personnel d'Aéroports de Paris pour le **vendredi 24 janvier 2020 à partir de 12h00 jusqu'à samedi 25 janvier 2020 7h00.**

Les revendications sont les suivantes :

- 1) Droit à une retraite assurant un départ à taux plein dès 60 ans
- 2) Financement des retraites par l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- 3) Reconnaissance de la pénibilité au travail avec l'aménagement des fins de carrière et un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein
- 4) Embauches de personnel pour assurer nos missions, développer nos activités, maintenir notre savoir-faire et améliorer les conditions de travail
- 5) Ouverture immédiate de négociations salariales
- 6) Retrait de la privatisation d'Aéroports de Paris de la loi PACTE

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

**Daniel BERTONE**  
Secrétaire Général



Copies : DRHR  
Inspection du Travail  
Organisations Syndicales